

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 mars 2020

Covid-19 : France urbaine appelle le gouvernement à donner des marges de manœuvre aux territoires pour faire face à la crise

Alors que la France traverse une crise sanitaire sans précédent, les élus urbains sont pleinement mobilisés aux côtés de l'Etat pour faire appliquer les mesures d'urgence et de confinement décrétées par le Gouvernement depuis le 16 mars 2020. C'est le sens de leur mandat et de leur engagement.

France urbaine tient tout d'abord à saluer les mesures prises par le Gouvernement concernant le report du second tour des élections municipales et intercommunales à échéance du mois de juin ainsi que la prorogation des mandats municipaux et communautaires dans l'entre-deux tours pour assurer la stabilité et l'efficacité essentielles face à la crise. Ces décisions permettent ainsi aux élus des territoires urbains de rester pleinement mobilisés, aux côtés de l'Etat et au service des citoyens.

Toutefois, suite à la réunion extraordinaire organisée le 21 mars 2020 avec les maires des grandes villes et les présidents d'EPCI, et afin de faire face efficacement à la crise durant cette période, France urbaine a adressé un courrier au Premier ministre le 23 mars appelant le Gouvernement à donner aux territoires, *via* les ordonnances du projet de loi d'urgence, des marges de manœuvre et un cadre juridique sécurisés, pour :

- « **Assurer la continuité des services publics essentiels**, bien entendu médicaux et sanitaires mais aussi notamment ceux relevant des forces de sécurité, notamment les policiers municipaux, des transports en commun, des services d'eau et d'assainissement, de la collecte des déchets, des gardes d'enfants de ceux qui doivent aller travailler pour protéger les autres ;
- **Répondre à l'inquiétude légitime des agents de ces services essentiels et vitaux** concernant leur protection. Nous ne disposons notamment pas des masques qu'ils nous demandent. Prévoyez-vous d'étendre leur mise à disposition à ces personnes ? ;
- **Elargir les solutions de gardes d'enfants et d'accueil à l'école** – déjà mises en place par les territoires urbains en mobilisant leurs capacités d'accueil – aux forces de l'ordre nationale ou locale (police et gendarmerie nationale, police municipale...), aux personnels du secteur de l'alimentation (commerçants, caissiers...) ou des services vitaux (collecte des déchets, eau potable, assainissement...), en première ligne face à l'épidémie ;
- **Donner les moyens aux Préfets pour protéger de manière efficace et rapide les populations les plus précaires**, ainsi que les personnes victimes de violences conjugales et familiales, pour lesquelles le confinement soulève de graves dangers, avec l'appui de nos collectivités, en mobilisant entre autres les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) ;

- **Assurer la mobilisation des personnels de l'Éducation nationale**, en soutien aux agents des collectivités en mesure d'assurer un accueil minimal et non-éducatif, pour accueillir notamment des enfants lors des prochaines vacances scolaires et ce, dans des locaux mis à disposition par les élus urbains ;
- **Faciliter l'action des maires et présidents d'intercommunalités** dans un contexte où des décisions inhabituelles devront être prises et où la réunion des instances délibérantes s'avère particulièrement complexe et risquée sur le plan sanitaire ;
- **Accompagner les commerces et entreprises**. Les entreprises de vente en ligne devraient être sollicitées, eu égard à l'augmentation de leur chiffre d'affaires, pour participer à l'effort de solidarité ;
- **Soutenir les maires pour assurer l'ordre public**, à l'heure où le confinement vide l'espace public, parfois au profit d'actes de délinquance qui se traduisent par une réapparition du trafic de stupéfiants ;
- **Clarifier les modalités de communication en période électorale**. L'information et la communication essentielles qu'il nous faut déployer dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 doivent être autorisées pendant toute la durée de la crise, en ce qu'elles concernent exclusivement les mesures pour lutter contre l'épidémie. Elles doivent être exclues des restrictions de communication applicables en période électorale. »

Engagés, solidaires et responsables, les élus des métropoles, communautés urbaines, d'agglomération et des grandes villes, par la voix de France urbaine, assurent l'État et le Gouvernement de leur entière mobilisation pour faire face collectivement à l'épidémie et protéger les Français sur l'ensemble du territoire.

Contacts Presse

France urbaine
Benoît CORMIER
06 40 86 45 38
b.cormier@franceurbaine.org

O2P
Olivia PENICHOU
06 07 08 91 47
o.penichou@o2p-conseil.com